

CAP LOUP

A l'attention de M. le Maire du Castellard-Mélan, Jacques JULIEN,
Mairie, Castellard Village, 04380 LE CASTELLARD-MÉLAN

Crest, le 04/02/15

Lettre recommandée AR et Télécopie 04 92 34 77 62

Objet : Projet d'arrêtés illégaux concernant le loup

Monsieur le Maire,

D'après l'article paru le vendredi 9 janvier 2015 dans la revue « L'espace Alpin » et intitulé « *Les maires de la communauté de communes des Duyes et Bléone se mobilisent pour juguler la menace lupine sur leur territoire* », des propos inadmissibles ont été tenus de la part d'élus de la République le 19 novembre 2014 en salle du conseil de la Mairie de Thoard, lors d'une réunion regroupant des élus et des éleveurs de la communauté de communes des Duyes et Bléone (Alpes-de-Haute-Provence).

Selon cet article, M. Denis Baille, Maire de Thoard, se dit prêt à prendre « *les dispositions nécessaires pour que [les loups] ne soient plus une menace* », même si « *c'est illégal* ». M. Jean-Pierre Féraud, conseiller municipal du Chaffaut-Saint-Jurson, représentant la Maire Maryline Féraud, déclare que « *les communes qui le veulent peuvent prendre des arrêtés [illégaux]. Et là, on engorge le tribunal administratif, puisque les arrêtés seront cassés. Ca leur donnera du travail* ». M. Cédric Bressand, conseiller municipal du Castellard-Mélan, conclut « *On compte sur vous* ».

Il est donc convenu par ces élus d'adopter massivement des arrêtés illégaux en toute connaissance de cause, dans l'objectif d'engorger les juridictions administratives.

Nous souhaitons vous informer que si de tels arrêtés étaient adoptés, nos associations demanderaient leur annulation et leur suspension en urgence, et demanderaient également réparation du préjudice moral directement lié à l'illégalité fautive d'une telle manœuvre émanant de représentants de l'État.

En espérant ne pas en arriver à de telles extrémités, et en espérant que les propos rapportés dans cet article ne reflètent pas la réalité des intentions des élus concernés, nous restons à votre disposition, Monsieur le Maire, pour vous aider à assumer vos responsabilités en matière de cohabitation entre les activités agricoles et les loups sur votre territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les associations de CAP Loup
www.cap-loup.fr

► **Pièces jointes :**

- Article tiré de « l'Espace Alpin » du 9 janvier 2015
- Brochure CAP Loup « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse »

► **Copies :**

- Mme Willaert, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant de l'État chargé du contrôle de la légalité des actes administratifs des maires
- M. Carencio, Préfet de Région Rhône-Alpes, chargé de la coordination nationale du Plan loup

Les Maires des communes de la Communauté de communes des Duyes et Bléone :

- Mme Casa, Maire des Hautes Duyes
- M. Baille, Maire de Thoard
- M. Graviere, Maire de Barras
- M. Carel, Maire de Mirabeau
- Mme Martin, Maire de Mallemoisson
- Mme Féraud, Maire du Chaffaut Saint-Jurson

► **Mise en ligne du courrier sur le site internet www.cap-loup.fr**

Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10
Pascal Sourdin - Animal Cross - Tél. 06 38 37 78 33

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Les 31 associations membres de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GMA, Kermit, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.



Mme le Maire du Chaffaut-Saint-Jurson, Maryline FÉRAUD
Mairie – 04510 LE CHAFFAUT SAINT-JURSON

Crest, le 04/02/15

Lettre recommandée AR et Télécopie 04 92 34 74 45

Objet : Projet d'arrêtés illégaux concernant le loup

Madame le Maire,

D'après l'article paru le vendredi 9 janvier 2015 dans la revue « L'espace Alpin » et intitulé « *Les maires de la communauté de communes des Duyes et Bléone se mobilisent pour juguler la menace lupine sur leur territoire* », des propos inadmissibles ont été tenus de la part d'élus de la République le 19 novembre 2014 en salle du conseil de la Mairie de Thoard, lors d'une réunion regroupant des élus et des éleveurs de la communauté de communes des Duyes et Bléone (Alpes-de-Haute-Provence).

Selon cet article, M. Denis Baille, Maire de Thoard, se dit prêt à prendre « *les dispositions nécessaires pour que [les loups] ne soient plus une menace* », même si « *c'est illégal* ». M. Jean-Pierre Féraud, conseiller municipal du Chaffaut-Saint-Jurson, représentant la Maire Maryline Féraud, déclare que « *les communes qui le veulent peuvent prendre des arrêtés [illégaux]. Et là, on engorge le tribunal administratif, puisque les arrêtés seront cassés. Ca leur donnera du travail* ». M. Cédric Bressand, conseiller municipal du Castellard-Mélan, conclut « *On compte sur vous* ».

Il est donc convenu par ces élus d'adopter massivement des arrêtés illégaux en toute connaissance de cause, dans l'objectif d'engorger les juridictions administratives.

Nous souhaitons vous informer que si de tels arrêtés étaient adoptés, nos associations demanderaient leur annulation et leur suspension en urgence, et demanderaient également réparation du préjudice moral directement lié à l'illégalité fautive d'une telle manœuvre émanant de représentants de l'État.

En espérant ne pas en arriver à de telles extrémités, et en espérant que les propos rapportés dans cet article ne reflètent pas la réalité des intentions des élus concernés, nous restons à votre disposition, Madame le Maire, pour vous aider à assumer vos responsabilités en matière de cohabitation entre les activités agricoles et les loups sur votre territoire.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les associations de CAP Loup
www.cap-loup.fr

► **Pièces jointes :**

- Article tiré de « l'Espace Alpin » du 9 janvier 2015
- Brochure CAP Loup « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse »

► **Copies :**

- Mme Willaert, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant de l'État chargé du contrôle de la légalité des actes administratifs des maires
- M. Carencio, Préfet de Région Rhône-Alpes chargé de la coordination nationale du Plan loup

Les Maires des communes de la Communauté de communes des Duyes et Bléone :

- M. Julien, Maire du Castellard-Mélan,
- Mme Casa, Maire des Hautes Duyes
- M. Baille, Maire de Thoard
- M. Graviere, Maire de Barras
- M. Carel, Maire de Mirabeau
- Mme Martin, Maire de Mallemoisson

► **Mise en ligne du courrier sur le site internet www.cap-loup.fr**

Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10
Pascal Sourdin - Animal Cross - Tél. 06 38 37 78 33

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Les 31 associations membres de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GMA, Kermit, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.



Madame le Maire de Hautes-Duyes, Chantal CASA
Mairie, Le Village, 04380 HAUTES DUYES

Crest, le 04/02/15

Lettre recommandée AR et Télécopie 04 92 34 87 70

Objet : Projet d'arrêtés illégaux concernant le loup

Madame le Maire,

D'après l'article paru le vendredi 9 janvier 2015 dans la revue « L'espace Alpin » et intitulé « *Les maires de la communauté de communes des Duyes et Bléone se mobilisent pour juguler la menace lupine sur leur territoire* », des propos inadmissibles ont été tenus de la part d'élus de la République le 19 novembre 2014 en salle du conseil de la Mairie de Thoard, lors d'une réunion regroupant des élus et des éleveurs de la communauté de communes des Duyes et Bléone (Alpes-de-Haute-Provence).

Selon cet article, M. Denis Baille, Maire de Thoard, se dit prêt à prendre « *les dispositions nécessaires pour que [les loups] ne soient plus une menace* », même si « *c'est illégal* ». M. Jean-Pierre Féraud, conseiller municipal du Chaffaut-Saint-Jurson, représentant la Maire Maryline Féraud, déclare que « *les communes qui le veulent peuvent prendre des arrêtés [illégaux]. Et là, on engorge le tribunal administratif, puisque les arrêtés seront cassés. Ca leur donnera du travail* ». M. Cédric Bressand, conseiller municipal du Castellard-Mélan, conclut « *On compte sur vous* ».

Il est donc convenu par ces élus d'adopter massivement des arrêtés illégaux en toute connaissance de cause, dans l'objectif d'engorger les juridictions administratives.

Nous souhaitons vous informer que si de tels arrêtés étaient adoptés, nos associations demanderaient leur annulation et leur suspension en urgence, et demanderaient également réparation du préjudice moral directement lié à l'illégalité fautive d'une telle manœuvre émanant de représentants de l'État.

En espérant ne pas en arriver à de telles extrémités, et en espérant que les propos rapportés dans cet article ne reflètent pas la réalité des intentions des élus concernés, nous restons à votre disposition, Madame le Maire, pour vous aider à assumer vos responsabilités en matière de cohabitation entre les activités agricoles et les loups sur votre territoire.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les associations de CAP Loup
www.cap-loup.fr

► **Pièces jointes :**

- Article tiré de « l'Espace Alpin » du 9 janvier 2015
- Brochure CAP Loup « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse »

► **Copies :**

- Mme Willaert, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant de l'État chargé du contrôle de la légalité des actes administratifs des maires
- M. Carencio, Préfet de Région Rhône-Alpes chargé de la coordination nationale du Plan loup

Les Maires des communes de la Communauté de communes des Duyes et Bléone :

- M. Julien, Maire du Castellard-Mélan,
- M. Baille, Maire de Thoard
- M. Graviere, Maire de Barras
- M. Carel, Maire de Mirabeau
- Mme Martin, Maire de Mallemois
- Mme Féraud, Maire du Chaffaut Saint-Jurson

► **Mise en ligne du courrier sur le site internet www.cap-loup.fr**

Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10
Pascal Sourdin - Animal Cross - Tél. 06 38 37 78 33

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Les 31 associations membres de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GMA, Kermit, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.



Mme le Maire de Mallemoisson, Emmanuelle MARTIN,
Mairie - 04510 MALLEMOISSON

Crest, le 04/02/15

Lettre recommandée AR et Télécopie 04 92 34 77 23

Objet : Projet d'arrêtés illégaux concernant le loup

Madame le Maire,

D'après l'article paru le vendredi 9 janvier 2015 dans la revue « L'espace Alpin » et intitulé « *Les maires de la communauté de communes des Duyes et Bléone se mobilisent pour juguler la menace lupine sur leur territoire* », des propos inadmissibles ont été tenus de la part d'élus de la République le 19 novembre 2014 en salle du conseil de la Mairie de Thoard, lors d'une réunion regroupant des élus et des éleveurs de la communauté de communes des Duyes et Bléone (Alpes-de-Haute-Provence).

Selon cet article, M. Denis Baille, Maire de Thoard, se dit prêt à prendre « *les dispositions nécessaires pour que [les loups] ne soient plus une menace* », même si « *c'est illégal* ». M. Jean-Pierre Féraud, conseiller municipal du Chaffaut-Saint-Jurson, représentant la Maire Maryline Féraud, déclare que « *les communes qui le veulent peuvent prendre des arrêtés [illégaux]. Et là, on engorge le tribunal administratif, puisque les arrêtés seront cassés. Ca leur donnera du travail* ». M. Cédric Bressand, conseiller municipal du Castellard-Mélan, conclut « *On compte sur vous* ».

Il est donc convenu par ces élus d'adopter massivement des arrêtés illégaux en toute connaissance de cause, dans l'objectif d'engorger les juridictions administratives.

Nous souhaitons vous informer que si de tels arrêtés étaient adoptés, nos associations demanderaient leur annulation et leur suspension en urgence, et demanderaient également réparation du préjudice moral directement lié à l'illégalité fautive d'une telle manœuvre émanant de représentants de l'État.

En espérant ne pas en arriver à de telles extrémités, et en espérant que les propos rapportés dans cet article ne reflètent pas la réalité des intentions des élus concernés, nous restons à votre disposition, Madame le Maire, pour vous aider à assumer vos responsabilités en matière de cohabitation entre les activités agricoles et les loups sur votre territoire.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les associations de CAP Loup
www.cap-loup.fr

► **Pièces jointes :**

- Article tiré de « l'Espace Alpin » du 9 janvier 2015
- Brochure CAP Loup « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse »

► **Copies :**

- Mme Willaert, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant de l'État chargé du contrôle de la légalité des actes administratifs des maires
- M. Carencio, Préfet de Région Rhône-Alpes chargé de la coordination nationale du Plan loup

Les Maires des communes de la Communauté de communes des Duyes et Bléone :

- M. Julien, Maire du Castellard-Mélan,
- Mme Casa, Maire des Hautes Duyes
- M. Baille, Maire de Thoard
- M. Graviere, Maire de Barras
- M. Carel, Maire de Mirabeau
- Mme Féraud, Maire du Chaffaut Saint-Jurson

► **Mise en ligne du courrier sur le site internet www.cap-loup.fr**

Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10
Pascal Sourdin - Animal Cross - Tél. 06 38 37 78 33

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Les 31 associations membres de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GMA, Kermit, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.



M. le Maire de Mirabeau-lez-Digne, Serge CAREL,
Mairie – Allée de Jouvenine - 04510 MIRABEAU-LEZ-DIGNE

Crest, le 04/02/15

Lettre recommandée AR et Télécopie 04 92 34 61 84

Objet : Projet d'arrêtés illégaux concernant le loup

Monsieur le Maire,

D'après l'article paru le vendredi 9 janvier 2015 dans la revue « L'espace Alpin » et intitulé « *Les maires de la communauté de communes des Duyes et Bléone se mobilisent pour juguler la menace lupine sur leur territoire* », des propos inadmissibles ont été tenus de la part d'élus de la République le 19 novembre 2014 en salle du conseil de la Mairie de Thoard, lors d'une réunion regroupant des élus et des éleveurs de la communauté de communes des Duyes et Bléone (Alpes-de-Haute-Provence).

Selon cet article, M. Denis Baille, Maire de Thoard, se dit prêt à prendre « *les dispositions nécessaires pour que [les loups] ne soient plus une menace* », même si « *c'est illégal* ». M. Jean-Pierre Féraud, conseiller municipal du Chaffaut-Saint-Jurson, représentant la Maire Maryline Féraud, déclare que « *les communes qui le veulent peuvent prendre des arrêtés [illégaux]. Et là, on engorge le tribunal administratif, puisque les arrêtés seront cassés. Ca leur donnera du travail* ». M. Cédric Bressand, conseiller municipal du Castellard-Mélan, conclut « *On compte sur vous* ».

Il est donc convenu par ces élus d'adopter massivement des arrêtés illégaux en toute connaissance de cause, dans l'objectif d'engorger les juridictions administratives.

Nous souhaitons vous informer que si de tels arrêtés étaient adoptés, nos associations demanderaient leur annulation et leur suspension en urgence, et demanderaient également réparation du préjudice moral directement lié à l'illégalité fautive d'une telle manœuvre émanant de représentants de l'État.

En espérant ne pas en arriver à de telles extrémités, et en espérant que les propos rapportés dans cet article ne reflètent pas la réalité des intentions des élus concernés, nous restons à votre disposition, Monsieur le Maire, pour vous aider à assumer vos responsabilités en matière de cohabitation entre les activités agricoles et les loups sur votre territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les associations de CAP Loup
www.cap-loup.fr

► **Pièces jointes :**

- Article tiré de « l'Espace Alpin » du 9 janvier 2015
- Brochure CAP Loup « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse »

► **Copies :**

- Mme Willaert, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant de l'État chargé du contrôle de la légalité des actes administratifs des maires
- M. Carencio, Préfet de Région Rhône-Alpes chargé de la coordination nationale du Plan loup

Les Maires des communes de la Communauté de communes des Duyes et Bléone :

- M. Julien, Maire du Castellard-Mélan,
- Mme Casa, Maire des Hautes Duyes
- M. Baille, Maire de Thoard
- M. Graviere, Maire de Barras
- Mme Martin, Maire de Mallemoisson
- Mme Féraud, Maire du Chaffaut Saint-Jurson

► **Mise en ligne du courrier sur le site internet www.cap-loup.fr**

Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10
Pascal Sourdin - Animal Cross - Tél. 06 38 37 78 33

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Les 31 associations membres de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GMA, Kermit, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.



M. le Maire de Thoard, Denis BAILLE
Mairie - Avenue Paul Avignon - 04380 THOARD

Crest, le 04/02/15

Lettre recommandée AR et Télécopie 04 92 34 80 54

Objet : Projet d'arrêtés illégaux concernant le loup

Monsieur le Maire,

D'après l'article paru le vendredi 9 janvier 2015 dans la revue « L'espace Alpin » et intitulé « *Les maires de la communauté de communes des Duyes et Bléone se mobilisent pour juguler la menace lupine sur leur territoire* », des propos inadmissibles ont été tenus de la part d'élus de la République le 19 novembre 2014 en salle du conseil de la Mairie de Thoard, lors d'une réunion regroupant des élus et des éleveurs de la communauté de communes des Duyes et Bléone (Alpes-de-Haute-Provence).

Selon cet article, M. Denis Baille, Maire de Thoard, se dit prêt à prendre « *les dispositions nécessaires pour que [les loups] ne soient plus une menace* », même si « *c'est illégal* ». M. Jean-Pierre Féraud, conseiller municipal du Chaffaut-Saint-Jurson, représentant la Maire Maryline Féraud, déclare que « *les communes qui le veulent peuvent prendre des arrêtés [illégaux]. Et là, on engorge le tribunal administratif, puisque les arrêtés seront cassés. Ca leur donnera du travail* ». M. Cédric Bressand, conseiller municipal du Castellard-Mélan, conclut « *On compte sur vous* ».

Il est donc convenu par ces élus d'adopter massivement des arrêtés illégaux en toute connaissance de cause, dans l'objectif d'engorger les juridictions administratives.

Nous souhaitons vous informer que si de tels arrêtés étaient adoptés, nos associations demanderaient leur annulation et leur suspension en urgence, et demanderaient également réparation du préjudice moral directement lié à l'illégalité fautive d'une telle manœuvre émanant de représentants de l'État.

En espérant ne pas en arriver à de telles extrémités, et en espérant que les propos rapportés dans cet article ne reflètent pas la réalité des intentions des élus concernés, nous restons à votre disposition, Monsieur le Maire, pour vous aider à assumer vos responsabilités en matière de cohabitation entre les activités agricoles et les loups sur votre territoire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les associations de CAP Loup
www.cap-loup.fr

► **Pièces jointes :**

- Article tiré de « l'Espace Alpin » du 9 janvier 2015
- Brochure CAP Loup « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse »

► **Copies :**

- Mme Willaert, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant de l'État chargé du contrôle de la légalité des actes administratifs des maires

- M. Carencio, Préfet de Région Rhône-Alpes chargé de la coordination nationale du Plan loup

Les Maires des communes de la Communauté de communes des Duyes et Bléone :

- M. Julien, Maire du Castellard-Mélan,
- Mme Casa, Maire des Hautes Duyes
- M. Graviere, Maire de Barras
- M. Carel, Maire de Mirabeau
- Mme Martin, Maire de Mallemois
- Mme Féraud, Maire du Chaffaut Saint-Jurson

► **Mise en ligne du courrier sur le site internet www.cap-loup.fr**

Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10
Pascal Sourdin - Animal Cross - Tél. 06 38 37 78 33

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Les 31 associations membres de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GMA, Kermit, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.



M. le Maire de Barras, Rémy GRAVIÈRE,
Mairie – Le village – 04380 BARRAS

Crest, le 04/02/15

Lettre recommandée AR et Télécopie 04 92 34 73 47

Objet : Projet d'arrêtés illégaux concernant le loup

Monsieur le Maire,

D'après l'article paru le vendredi 9 janvier 2015 dans la revue « L'espace Alpin » et intitulé « *Les maires de la communauté de communes des Duyes et Bléone se mobilisent pour juguler la menace lupine sur leur territoire* », des propos inadmissibles ont été tenus de la part d'élus de la République le 19 novembre 2014 en salle du conseil de la Mairie de Thoard, lors d'une réunion regroupant des élus et des éleveurs de la communauté de communes des Duyes et Bléone (Alpes-de-Haute-Provence).

Selon cet article, M. Denis Baille, Maire de Thoard, se dit prêt à prendre « *les dispositions nécessaires pour que [les loups] ne soient plus une menace* », même si « *c'est illégal* ». M. Jean-Pierre Féraud, conseiller municipal du Chaffaut-Saint-Jurson, représentant la Maire Maryline Féraud, déclare que « *les communes qui le veulent peuvent prendre des arrêtés [illégaux]. Et là, on engorge le tribunal administratif, puisque les arrêtés seront cassés. Ca leur donnera du travail* ». M. Cédric Bressand, conseiller municipal du Castellard-Mélan, conclut « *On compte sur vous* ».

Il est donc convenu par ces élus d'adopter massivement des arrêtés illégaux en toute connaissance de cause, dans l'objectif d'engorger les juridictions administratives.

Nous souhaitons vous informer que si de tels arrêtés étaient adoptés, nos associations demanderaient leur annulation et leur suspension en urgence, et demanderaient également réparation du préjudice moral directement lié à l'illégalité fautive d'une telle manœuvre émanant de représentants de l'État.

En espérant ne pas en arriver à de telles extrémités, et en espérant que les propos rapportés dans cet article ne reflètent pas la réalité des intentions des élus concernés, nous restons à votre disposition, Monsieur le Maire, pour vous aider à assumer vos responsabilités en matière de cohabitation entre les activités agricoles et les loups sur votre territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Les associations de CAP Loup
www.cap-loup.fr

► **Pièces jointes :**

- Article tiré de « l'Espace Alpin » du 9 janvier 2015
- Brochure CAP Loup « Loup : pour en finir avec les contre-vérités sur le pastoralisme et sur la chasse »

► **Copies :**

- Mme Willaert, Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant de l'État chargé du contrôle de la légalité des actes administratifs des maires
- M. Carencio, Préfet de Région Rhône-Alpes chargé de la coordination nationale du Plan loup

Les Maires des communes de la Communauté de communes des Duyes et Bléone :

- M. Julien, Maire du Castellard-Mélan,
- Mme Casa, Maire des Hautes Duyes
- M. Baille, Maire de Thoard
- M. Carel, Maire de Mirabeau
- Mme Martin, Maire de Mallemoisson
- Mme Féraud, Maire du Chaffaut Saint-Jurson

► **Mise en ligne du courrier sur le site internet www.cap-loup.fr**

Contacts :

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64
Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10
Pascal Sourdin - Animal Cross - Tél. 06 38 37 78 33

Courrier :

veille@cap-loup.fr
CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex

Les 31 associations membres de CAP Loup :

Fondatrices : Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF.

Membres : ALEPE, Altaïr Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPA Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GMA, Kermit, Loup.org, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua.